

7 mai 1890

SOCIÉTÉ CENTRALE

DU DÉPARTEMENT DU FINISTÈRE

D'AGRICULTURE

DU DÉPARTEMENT DU FINISTÈRE.

ENCOURAGEMENT DES CULTURES ALTERNES.



QUIMPER,

TYPOGRAPHIE DE E. BLOT, FILS.

PROCÈS-VERBAL

DE LA SÉANCE PUBLIQUE

DE LA

SOCIÉTÉ CENTRALE D'AGRICULTURE

DU DÉPARTEMENT DU FINISTÈRE,

TENUE A L'HOTEL DE VILLE, A QUIMPER, LE 7 NOVEMBRE 1840,

POUR

LA DISTRIBUTION DES PRIMES VOTÉES PAR LA SOCIÉTÉ.

POUR

L'ENCOURAGEMENT DES CULTURES ALTERNES.



QUIMPER,

TYPOGRAPHIE DE E. BLOT, FILS.

— Décembre 1840. —



PROGÈS-VERBAL

DE LA SÉANCE PUBLIQUE

DE LA SOCIÉTÉ CENTRALE D'AGRICULTURE,

DU

DÉPARTEMENT DU FINISTÈRE,

TENUE A L'HOTEL DE VILLE, A QUIMPER, LE 7 NOVEMBRE 1840,

POUR

*La Distribution des PRIMES votées par la Société, pour l'Encouragement
des Cultures alternes.*

— 0 —

LE 7 Novembre 1840, à midi, la Société centrale d'Agriculture du Département du Finistère, s'est réunie en séance publique, dans la grande salle de l'Hôtel de Ville de Quimper.

M. le Baron BOULLÉ, Préfet du Finistère, Président de la Société, a pris place au bureau, accompagné de MM. LE BASTARD DE KERGUIFFINEC, Vice-Président; ASTOR, Maire de Quimper, Membre du bureau d'Administration; RICHARD, Secrétaire, et DE MADEC, Secrétaire-Adjoint.

Un nombre considérable de cultivateurs étaient assis en face du bureau.

Après avoir déclaré la séance ouverte, M. le Préfet a prononcé le discours suivant :

« MESSIEURS,

« Comme les années précédentes, la Société centrale d'agriculture du Finistère, a voulu continuer d'encourager, en 1840, la culture des plantes fourragères et légumineuses et l'alternat de cette culture avec celles des céréales. Sur le produit de ses ressources annuelles, elle a, en conséquence, consacré une somme de 900 fr. à ces encouragements et décidé que, sur cette somme, 100 fr. seraient affectés à chacun des cantons de l'arrondissement de Quimper, pour être distribués, à chacun d'eux, en trois primes, la première de 50 fr., le seconde de 30 fr. et la troisième de 20 fr.

« Je regrette, Messieurs, que dans tous les cantons de l'arrondissement, l'empressement des cultivateurs à concourir pour l'obtention de ces utiles récompenses, n'ait pas répondu à l'empressement avec lequel la Société s'est plu à les leur offrir.

(4)

« Sur les neuf cantons de l'arrondissement, deux, en effet, n'ont encore présenté aucun candidat, ce sont les cantons de *Fouesnant* et de *Concarneau*, qui déjà, l'année dernière, étaient dans le même cas et dont j'avais, cependant, alors essayé de stimuler à cet égard le zèle et l'émulation.

« Les sept autres cantons ont présenté 29 concurrents; l'année dernière nous en comptions 34.

« Ces 29 concurrents se répartissent comme suit :

Canton de Pont-Croix.....	5	l'année dernière.	7.
Douarnenez.....	2		3.
Plogastel-Saint-Germain.	2		3.
Quimper.....	5		4.
Briec.....	8		10.
Pont-Labbé.....	3		2.
Rosporden.....	4		5.

« Ainsi, le nombre des concurrents surpasse d'un seulement celui de l'année dernière, dans chacun des seuls cantons de Quimper et de Pont-Labbé; dans tous les autres il est inférieur. Cependant les moyens de publicité ont été les mêmes en 1840, qu'en 1839.

« Il suit de ce qui précède que sur les 27 primes que la Société centrale avait mises au concours, il n'en pourra être distribuées que 19; les 8 autres demeureront sans affectation. La Société avisera à donner un autre emploi aux fonds qu'elle y avait consacrés.

« Les certificats produits en 1839, par les cultivateurs primés, mentionnaient 200 hectares exploités, sur lesquels 92 étaient sous culture de plantes fourragères ou légumineuses. Les certificats produits par les cultivateurs que la Société va primer aujourd'hui, mentionnent 288 hectares exploités, sur lesquels 90 seulement sous culture de plantes fourragères ou légumineuses. La proportion serait donc bien moins favorable cette année que l'année dernière.

« Il suit, Messieurs, des rapprochements sur lesquels je viens d'appeler votre attention, que le but que vous vous êtes proposé en établissant des primes pour l'alternat des cultures, est bien loin d'être atteint; qu'il semblerait même, en quelque sorte, reculer devant vous. Serait-ce un motif pour renoncer à le poursuivre? non; tout au contraire, Messieurs; persuadés que vous êtes et que vous êtes avec raison, que la propagation des plantes fourragères et légumineuses et l'alternat bien combiné de leur culture avec celle des céréales, doit améliorer nos terres et en doubler les produits, vous comprendrez que, loin de céder devant la routine ou l'incurie qui semblent refuser de reconnaître cette vérité, ou ne veulent se donner aucune peine, aucun soin pour la mettre à profit, il faut les harceler sans cesse et les poursuivre jusques dans leurs derniers retranchements.

(5)

« Persévérer, c'est, presque en toutes choses, mais, c'est surtout en agriculture, la première condition du succès!

« Au surplus, Messieurs, si le concours d'aujourd'hui laisse à désirer, cela tient peut-être, cela tient sans doute, à quelques circonstances particulières qui ne m'ont pas été révélées. Car, je me plais à le proclamer dans cette réunion publique, jamais plus qu'en 1840, il ne s'est manifesté dans le département du Finistère, un mouvement plus général, une activité plus grande, une émulation plus chaleureuse, pour y imprimer à la science et à la pratique de l'agriculture, la marche progressive que réclamait leur état si long-temps et si déplorablement stationnaire!

« Je trouverai, Messieurs, une preuve de ce que j'avance, entre beaucoup d'autres, dans les nombreuses et brillantes réunions agricoles qui se sont succédées cette année dans le département et dans les résultats qu'elles ont obtenus.

« Il ne sera pas hors de propos de vous en dire ici quelque chose; ce sera pour moi une occasion que je saisirai, avec plaisir, de payer, au nom de l'administration et du département, un juste tribut d'estime, de satisfaction et de reconnaissance, aux Sociétés, aux Comices, aux Fonctionnaires et aux Agronomes qui ont préparé, ordonné ces fêtes et pris une part quelconque à leurs nobles joutes.

Le 27 Avril, le Comice du canton de Bannalec, aux travaux duquel son Président, M. CREUX, agriculteur éminemment distingué, imprime une excellente direction, a réuni, dans cette localité, une affluence immense de cultivateurs, dont l'intérêt était vivement stimulé par des courses de chevaux, des distributions de primes aux juments poulinières, aux poulains, aux taureaux, aux génisses, aux verrats et par un concours de charrues. Dans ce concours quatorze charrues entrèrent en lice. Leur seule présence constata un progrès remarquable déjà obtenu depuis le concours de l'année précédente, par la substitution presque générale, du soc plat au soc rond; rien n'égale l'ardeur avec laquelle les laboureurs s'efforcèrent de faire mieux les uns que les autres. Le jury reconnut une amélioration notable dans le travail de tous, depuis l'année dernière, et accorda la palme à une charrue, dont je vous entretins il y a un an à pareille réunion, la charrue à double soc, que venait d'inventer M. BELLEGUIC, déjà décoré d'une médaille pour un autre modèle. Celle-ci paraissait pour la première fois dans nos concours, à Bannalec et y captiva, tout d'abord, au plus haut degré, l'attention des cultivateurs. Le Comice acheta immédiatement l'instrument vainqueur, et M. BELLEGUIC, qui l'avait lui-même dirigé, reçut en prix, selon ce qui avait été disposé à l'avance, une charrue de son premier modèle.

« Un nouveau succès l'attendait à Châteaulin où, le 7 Septembre, la Société d'agriculture donna aussi son concours, au milieu d'une foule de cultivateurs accourus à son appel, de tous les points de l'arrondissement. Vingt charrues prirent part à la lutte. La charrue à double soc les vainquit toutes et là, comme à Bannalec, elle obtint les

(6)

plus grands éloges de la part des cultivateurs pratiques, qui furent charmés, à la fois, de la supériorité du labourage qu'elle opère et de la facilité avec laquelle on la conduit.

« La Société d'Agriculture de Châteaulin, qui s'est occupée d'une manière spéciale de l'amélioration de la race ovile et de l'introduction des moutons anglais pour les croiser avec les nôtres, exposa, dans cette solennité, des laines obtenues par ces croisements, d'une qualité infiniment supérieure aux plus belles du pays. »

« Le 28 du même mois de Septembre, la Société de Quimperlé appela, à de nouvelles joutes, les cultivateurs de son arrondissement; le lieu était admirablement choisi; c'était un très-beau champ nouvellement défriché sur le domaine de la Garenne qu'exploite, avec une intelligence supérieure et un zèle enthousiaste, M. CUVY fils, et qu'il a mis, au moyen d'arrangements convenus entre eux, à la disposition de la Société, pour ses essais et expériences. Après une course de chevaux, les concurrents au nombre de vingt, se réunirent dans le champ d'épreuve, au milieu d'une grande affluence, au sein de laquelle se faisaient remarquer un grand nombre d'agronomes, venus de tous les points du département et même du Morbihan. Plusieurs membres influents de la Société de Lorient s'y étaient rendus, en effet, avec leurs charrues, pour en comparer le travail à celui des nôtres. Dans ce concours, on ne peut plus remarquable, ce fut encore une charrue à double soc du modèle BELLÉGUIC, qui gagna le premier prix; mais cette charrue sortait des ateliers de M. CAUCY, à son exploitation de Kimerch, et avait reçu quelques légères améliorations de ce savant agriculteur. Le second prix fut adjugé à une charrue Morbihannaise qui fonctionnait avec une grande aisance.

« Le 2 Octobre, la commune de Gouesnou, choisie par la Société d'Agriculture de Brest, pour le concours que cette Société avait annoncée, a vu se réunir sur le champ disposé à cet effet, avec tous les membres de cette Société, les cultivateurs les plus distingués de toutes les localités voisines. Douze charrues se sont présentées, savoir : deux araires Dombasle, une charrue picarde à avant-train, la charrue BELLÉGUIC à double soc et huit charrues du pays dont trois avec quelques améliorations. Dans ce concours, la charrue BELLÉGUIC qui a obtenu le premier prix, pour le travail à plat, a été jugée très-supérieure à toutes les autres. « Pendant la durée des opérations, dit le procès-verbal, tous les regards des cultivateurs paraissent être fixés sur la charrue BELLÉGUIC, dont le travail imite, autant que possible, celui qu'ils appellent *pal ar har* (pelle et charrue), et qui remplacerait cette opération coûteuse pour la préparation des terres de panais, de pommes de terre et autres plantes potagères. Plusieurs laboureurs voulant connaître, par eux-mêmes, la manœuvre de cette charrue ont demandé à M. BELLÉGUIC, à la conduire et ils ont tous témoigné leur étonnement pour la facilité à la diriger et pour la bonté du travail. »

« Le 6 du même mois d'Octobre, le Comice de Lesneven donnait aussi son concours où quatorze charrues entraient en lice et se disputaient successivement le prix du

(7)

travail à plat et du travail en billons. Une charrue du pays perfectionnée et appartenant à M. FAUGER-DUPESSEAU, président du Comice, avait l'avantage dans la première épreuve; la charrue de M. KERMAREC, l'obtenait dans la seconde. A ce concours la charrue de M. BELLÉGUIC n'a point été admise à disputer les prix; mais elle a fonctionné aux applaudissements des cultivateurs, qui tous en ont reconnu la supériorité pour le travail en planches, quoique, dit le procès-verbal, le terrain dans lequel elle travaillait ne lui fût pas favorable. Aussi, comme précédemment à Bannalec, le Comice s'est-il empressé d'en faire l'acquisition.

« Je me suis étendu, avec quelque complaisance, sur les succès de cet instrument, Messieurs, parce que je vous les annonçais l'année dernière, parce que la Société centrale a appelé l'attention du Gouvernement sur le mérite de cette charrue que tant de succès justifient et, enfin, parce que M. BELLÉGUIC appartient au département du Finistère, et spécialement à cette Société.

« J'ai regretté qu'il n'ait pu se rendre à la fête donnée par la Société de l'arrondissement de Morlaix, dont il me reste à vous parler. Elle a eu lieu, comme l'année dernière, le lendemain de la foire haute, si réputée dans le pays, dans un champ de la commune de Plourin, et au milieu aussi du plus honorable empressement de toutes les classes d'une nombreuse population. Trente-deux charrues ont concouru et donné presque toutes un travail excellent. L'avantage est demeuré, dans cette lutte, aux charrues Dombasle et le premier prix a été obtenu par M. FÉLIX, de Saint-Martin. Dans cette fête de Morlaix, des primes ont été décernées aux étalons de 4 ans et au-dessus; des récompenses distribuées au zèle et à la fidélité des domestiques ruraux. L'intérêt s'est porté d'une manière spéciale et bien méritée sur une respectable fille de Pleybert-Christ, nommée Marie LABAT, qui a reçu la première de ces récompenses pour 66 ans de bons services chez les mêmes maîtres.

« Si, comme vous venez de le voir, Messieurs, toutes les Sociétés, tous les Comices agricoles du Finistère ont ainsi rivalisé de zèle pendant le cours de cette année, disons aussi que leurs nobles efforts ont rencontré partout sympathie et concours. Ainsi, dans toutes les fêtes dont je viens de parler, ces associations ont vu les autorités, les fonctionnaires de tous les ordres, les membres du clergé, les militaires, toutes les notabilités locales se joindre à elles et les accompagner en cortège au lieu des joutes, escortant au bruit des tambours, des musiques et du haut-bois Breton, les chars décorés de drapaux, de guirlandes et de rubans, qui portaient les instruments destinés à être distribués en prix aux vainqueurs. Partout les gardes nationales et les troupes de ligne se sont empressées de fournir, pour ces solennités, des piquets d'honneur et des détachements pour maintenir, au milieu des concurrents animés et de l'empressement avide des spectateurs, le bon ordre désirable. Partout les dames, elles-mêmes, sont venues, souvent malgré la pluie et le vent, assister à ces spectacles nouveaux pour elles et ajouter, par leur présence, un charme de plus aux triomphes de nos

(8)

laboureurs enchantés. Partout, enfin, des banquets et des danses ont terminé ces journées dont les souvenirs sont restés profondément empreints dans l'esprit de tous ceux qui y ont pris quelque part.

« J'ai été assez heureux pour pouvoir présider quelques-unes de ces solennités; j'exprime ici le regret très-senti que mes nombreuses et graves occupations ne m'aient pas laissé la liberté de répondre au désir qu'on avait bien voulu m'exprimer, que j'allasse également présider les autres.

« Jamais en effet, Messieurs, mon administration ne donnera autant d'encouragements qu'elle le désire, à ces réunions agricoles; car le bien qui en ressort lui paraît immense; non-seulement ces réunions relèvent aux yeux du cultivateur et sa profession et lui-même, en lui montrant l'intérêt général qui s'attache à ses travaux et à ses succès, mais elles remplissent son esprit d'idées nouvelles; elles ouvrent son intelligence en le mettant en rapport avec les hommes les plus instruits; elles lui enseignent à comparer et à juger; elles lui apprennent à préférer ce qui est bien à ce qui est médiocre et lui inspirent le désir d'arriver au mieux. Tenez pour certain qu'en sortant de ces concours, le cultivateur voudra posséder un meilleur instrument, s'étudiera à mieux labourer sa terre et soignera mieux ses bestiaux, désireux qu'il sera d'obtenir aussi, l'année suivante, quelque honorable récompense, tout en augmentant, au profit de sa famille, les produits de son exploitation. Voyez avec quelle rapidité, par les distributions qui s'en font, à titre de primes, sur tous les points du département, les divers instruments aratoires perfectionnés vont s'y répandre, et calculez, je vous prie, tous les progrès que doivent amener nécessairement et rapidement, les échanges fréquents d'observations et de bons et judicieux conseils dont nos concours deviennent l'occasion entre les laboureurs et les agronomes des diverses localités.

« Je fais donc des vœux pour que ces concours se répètent et se multiplient.

« Ils n'ont pas été, du reste, les seuls encouragements que l'agriculture ait reçus, cette année, dans le Finistère; les étalons percherons s'y sont multipliés et déjà les croisements qu'ils ont opérés ont donné d'heureux résultats; j'ai pu en juger en présidant, le 24 Juillet dernier, à une distribution de primes faite par le Comice de Lanterneau, et où j'ai vu de fort beaux poulains provenant des étalons percherons que ce Comice a achetés avec l'aide de l'Administration. Dans quelques jours, je fais partir un vétérinaire du département pour aller nous acheter encore, dans le Perche, un certain nombre de ces beaux chevaux.

« Par les soins de l'Administration plusieurs taureaux du Léon ont été transportés, cette année, dans les arrondissements de Quimper et de Quimperlé; un nombre assez considérable de taureaux et de vaches de l'Anjou ont été achetés et répartis entre les arrondissements de Quimper, Morlaix et Brest. L'Administration a mis, la Société d'agriculture de ce dernier arrondissement, en mesure d'acheter un superbe

(9)

taureau de la race de Durham, le *Metellus*, aujourd'hui placé chez M. COLIS, maire de la commune de Saint-Marc, près Brest.

« Enfin, Messieurs, pour préparer à l'avenir des agriculteurs instruits, l'Administration vient de répandre, dans les écoles rurales, quelques bons livres d'agriculture élémentaire, parmi lesquels j'ai distingué *Les Leçons d'Agriculture, appliquées au département d'Ille-et-Vilaine et à quelques départements voisins*, par M. J. BONIS, directeur de l'école d'agriculture de Rennes.

« On ne saurait trop applaudir à la délibération par laquelle la Société d'agriculture de Brest a ouvert un concours pour un ouvrage d'agriculture élémentaire à l'usage des écoles rurales de son arrondissement, et fondé, à cet effet, un prix de 300 fr., qui sera décerné dans sa séance d'Octobre 1841.

« Vous le voyez donc, Messieurs, le mouvement est donné et reçu dans tout le Finistère; nous y marchons avec accord, avec ensemble, avec courage; le succès, n'en doutons pas, couronnera tant d'efforts et le pays enrichi environnera de sa gratitude les associations agricoles.

« La Société centrale du département tiendra constamment à honneur de ne se laisser dépasser par aucune autre.

« Je prie M. le Secrétaire de vouloir bien appeler les cultivateurs qui ont mérité les primes que nous allons distribuer.

Après ce discours, écouté avec attention et intérêt, M. le Secrétaire a proclamé les noms des cultivateurs des divers Cantons de l'Arrondissement, qui ont obtenu des primes votées par la Société, comme suit; savoir:

1^o CANTON DE PONT-CROIX.

(5 Certificats ont été présentés.)

La 1^{re} prime a été accordée à M. ANGEZE, agriculteur à Lannéou, près Pont-Croix, qui, pour une exploitation de 50 hectares 54 ares 40 centiares, présente 22 hectares 35 ares 60 centiares, sous cultures de racines et de plantes fourragères et légumineuses; telles que pommes de terre, navets, carottes, betteraves, pois, trèfle et ajonc épineux, semé pour fourrage d'hiver; le reste de l'exploitation est sous céréales: en outre il a opéré, cette année, un défrichement de 2 hectares 91 ares 60 centiares. Il suit un assolement régulier, quadriennal, faisant succéder chaque année et pour chaque pièce de terre, les cultures des céréales à celles des racines et des plantes fourragères et réciproquement.

Le bureau ne peut qu'applaudir au système de culture suivi sur cette exploitation, aussi s'empresse-t-il d'engager les cultivateurs à suivre cet exemple, ci..... 50 fr.

La 2^e prime, à M. DARGON, Yves, propriétaire cultivateur en Goulien, qui, pour une

exploitation de 12 hectares 89 ares 50 centiares, présente 6 hectares 31 ares 90 centiares, sous cultures de racines et de plantes fourragères, le reste est sous céréales; en outre il a opéré un défrichement de 2 hectares 32 ares; il suit un assolement alterne entre les racines, les plantes fourragères et les céréales, ci..... 30 fr.

La 3^{me} prime, à M. MOREAU, Joseph, agriculteur exploitant la ferme de Kerudulic, près Pont-Croix, qui, pour 16 hectares 3 ares 80 centiares de terre labourable, présente 7 hectares 4 ares 70 centiares, sous cultures de racines et de plantes fourragères; le reste est sous céréales. En outre il a opéré un défrichement de 97 ares 20 centiares et il suit un assolement alterne entre les racines, les fourrages et les céréales, ci..... 20 fr.

(NOTA.) Le 2 autres certificats de culture provenant du canton de Pont-Croix, sont excellents, mais les cultures des racines et des plantes fourragères y figurent dans une proportion moindre, en égard à la superficie des exploitations.

2° CANTON DE DOUARNENEZ

(2 Certificats ont été présentés.)

La 1^{re} prime, à M. KERNALAGUEN, Pierre, cultivateur en Douarnenez, qui, pour une exploitation de 17 hectares présente 8 hectares 25 ares sous cultures de racines et de plantes fourragères; le reste est en céréales; il suit un assolement régulièrement alterne entre ces diverses cultures. Le bureau regarde la direction de ces labours comme devant servir d'un bon exemple dans la localité, ci..... 50 fr.

La 2^{me} prime, à M. JOIN, Corentin, cultivateur en Ploaré, qui pour 8 hectares 25 ares de terre labourable, présente 3 hectares 75 ares sous cultures de racines et de plantes fourragères; le reste est sous céréales; il suit un assolement alterne, quadriennal, ci..... 30 fr.

3° CANTON DE PLOUGASTEL-SAINT-GERMAIN.

(2 Certificats ont été présentés.)

La 1^{re} prime à M. LE BOLZER, Christophe, propriétaire cultivateur en Plozévet, qui, pour 11 hectares de terre labourable, a mis 4 hectares 26 ares sous les cultures préparatoires racines et fourrages, le reste est sous céréales; il a fait un défrichement de 1 hectare et il suit l'alternat dans ses cultures, ci..... 50 fr.

La 2^{me} prime, à M. LE BOLZ, Alain, propriétaire cultivateur en Landudec, qui, pour 20 hectares d'exploitation, présente 3 hectares 2 ares sous racines et fourrages, le reste est sous céréales, ci..... 30 fr.

4° CANTON DE QUIMPER.

(5 Certificats ont été présentés.)

La 1^{re} prime, à M. NEDELEC, Pierre, propriétaire cultivateur en Ergué-Gabéric, qui,

pour 18 hectares d'exploitation, présente 7 hectares 48 ares sous racines et plantes fourragères; le reste est sous céréales; il a opéré cette année, un défrichement de 2 hectares de terres incultes et en outre depuis 6 ans il a converti en prairies diverses portions d'un terrain vague, marécageux, de la contenance de 72 ares, aujourd'hui en bon rapport, ci..... 50 fr.

La 2^{me} prime, à M. DANION, Jean-Corentin, propriétaire cultivateur en Kerfeunteun, qui, pour 11 hectares 90 ares de terre en labour, présente 3 hectares 90 ares sous racines, légumes et fourrages, le reste est sous céréales, il alterne ces différentes cultures entre elles, ci..... 30 fr.

La 3^{me} prime, à M. DANION, Sébastien, propriétaire cultivateur en Kerfeunteun, qui, pour 8 hectares 18 ares de terre en labour, offre 3 hectares 12 ares, sous cultures sarclées ou sous fourrages, le reste est sous céréales, ci..... 20 fr.

(NOTA.) Les 2 autres certificats de culture provenant du canton de Quimper sont satisfaisants, mais ils présentent une proportion moindre de cultures sarclées et de fourrages.

5° CANTON DE BRIEC.

(8 Certificats ont été présentés.)

La 1^{re} prime, à M. LE FOLL, François, propriétaire-cultivateur, en Brieç, qui, pour 15 hectares sous cultures, a mis 4 hectares 36 ares 10 centiares sous racines et plantes fourragères; le reste est sous céréales; il a opéré un défrichement de la contenance de 1 hectare 48 ares, ci..... 50 fr.

La 2^{me} prime, à M. BERNARD, Alain, cultivateur en Brieç, qui, pour 9 hectares d'exploitation, présente 2 hectares 32 ares sous cultures de racines, de fourrages et de légumes; le reste est en céréales; il a fait un défrichement de 48 ares, ci..... 30 fr.

La 3^{me} prime, à M. BARRÉ, Noël, propriétaire-cultivateur en Langolen, qui, pour 21 hectares d'exploitation, présente 2 hectares 24 ares sous racines et fourrages; il offre la plus forte culture en pommes de terre de ce canton; le reste est sous céréales; il a opéré un défrichement de 98 ares, ci..... 20 fr.

(NOTA.) Les 5 autres certificats de ce canton présentent une proportion moindre de cultures sous racines et fourrages.

6° CANTON DE PONT-LABBÉ.

(3 Certificats ont été présentés.)

La 1^{re} prime, à la veuve LE COSSEC, Jean, cultivatrice en Plobannaec, qui, pour 5 hectares 14 ares 49 centiares d'exploitation, présente 2 hectares 82 ares 80 centiares sous cultures de racines, de plantes fourragères et de plantes utiles aux arts; le reste est sous céréales; la direction de cette culture est bien entendue; on y fait régulièrement succéder les céréales aux cultures sarclées et fourragères, ci..... 50 fr.

La 2^e prime, à M. LE BRUN, Yves, cultivateur, en Loctudy, qui, pour 10 hectares d'exploitation, offre 4 hectares 73 ares sous racines et plantes fourragères : le reste est sous céréales, ci..... 30 fr.

La 3^e prime, à M. DE PENFEUNTENYO, propriétaire en Loctudy, qui, depuis deux ans, s'est livré avec succès à divers défrichements de terres incultes, qui sont aujourd'hui en plein rapport et dont la contenance totale est de 4 hectares, ci..... 20 fr.

7^e CANTON DE ROSPORDEN.

(4 Certificats ont été présentés.)

La 1^{re} prime a été accordée à M. GOURMELEN, René, propriétaire-cultivateur, qui, pour une exploitation de 25 hectares, présente 3 hectares sous cultures sarclées et fourragères : le reste est sous céréales ; de plus, il a opéré un défrichement de 50 ares d'une terre sous lande, ci..... 50 fr.

La 2^e prime, à M. BOURBIGOT, François, cultivateur, qui, pour 6 hectares d'exploitation, présente 80 ares sous cultures sarclées et fourragères : le reste est sous céréales ; depuis trois ans, il a opéré chaque année un défrichement de 50 ares, où il a mis du sable calcaire, dit merle, ci..... 30 fr.

La 3^e prime a été partagée également entre les cultivateurs MM. LE BOURHIS, Yves, et MOAL, Jean, qui exploitent la même quantité de terre, 12 hectares, et présentent chacun 75 ares sous cultures sarclées et fourragères : le reste est sous céréales ; ils ont opéré chacun un défrichement de 55 ares, ci..... 20 fr.

Chacun des cultivateurs primés, à l'appel de son nom, s'est approché du bureau et a reçu des mains de M. le Préfet, au milieu des félicitations et des encouragements de la Société, le montant de la prime à lui décernée.

Après quoi, la Séance a été levée.

Pour copie conforme au registre :

Les Membres du Bureau, Signé B^{re} BOULLÉ, Préfet, *Président* ;
LE BASTARD DE KERGUIFFINEC, *Vice-Président* ; ASTOR, RICHARD,
Secrétaire ; DE MADEC, *Secrétaire-Adjoint*.

